



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Trains

Montreuil, le 4 juillet 2025

TRANSILLIEN

LES GCIF SONT DES ASCT ESSENTIELS AUX TRANSPORTS EN IDF !

Depuis plusieurs années, la direction de Transilien place les ASCT en situation inconfortable.

En leur retirant progressivement les habilitations sécurité et en axant leur rémunération principalement sur les EVS, la Direction a délibérément fragilisé leur métier et leur situation.

L'harmonisation tarifaire Métro-RER et les conséquences à venir d'une application malveillante des règles européennes (STI OPE) accentuent cette réalité.

La CGT propose au contraire de renforcer le contenu métier et une revalorisation salariale juste et pérenne.

Disparition des opérations de départ, suppression du CAF (aujourd'hui ECP), perte d'habilitation sécurité..., la direction Transilien a toujours été un laboratoire particulièrement actif pour dégrader le contenu du métier d'ASCT. Dans ce schéma, les conséquences à venir de l'application du règlement européen STI OPE, qui favorise la concurrence, génèrent les plus grandes inquiétudes. En effet, le passage de TES (tâches essentielles de sécurité) à TCS (tâches critiques de sécurité) n'est pas qu'un changement d'appellation. Il impacte directement la sécurité ferroviaire et ses personnels. Malgré plusieurs interpellations de la CGT, la Direction avance masquée vis-à-vis de l'application de ces nouvelles règles qui sont à la main des opérateurs ferroviaires pour favoriser l'émergence de nouveaux entrants.

Pour la CGT, elles ne doivent en aucun cas conduire à la disparition du contenu de formation et des missions sécurité en même temps que l'aptitude. Cet abandon des notions sécurité et de la formation pourrait remettre en cause le code prime 24 (montant de la prime de travail divisé par deux), la réglementation sur le temps de travail (titres 1 et 2) et la possibilité d'obtenir une CAA spécifique ASCT de 36 mois (au regard des conditions d'éligibilité).

Pour la CGT, ces situations ne sont pas inéluctables, elles nécessitent l'intervention de tous les ASCT afin de conserver un socle de savoir-faire permettant de consolider leurs acquis et la sécurité des circulations et des usagers.

Concernant les salaires, l'instauration du tarif unique Métro-RER voulue par l'exécutif régional avec la complicité de la direction Transilien a mis en lumière le danger de concentrer la rémunération sur les EVS. Cette nouvelle donne a soulevé de nombreuses questions, tant sur la sûreté que sur les conditions de travail et de rémunération des GCIF. Si la Direction a entrepris la mise en œuvre d'une compensation de 20 % suite aux interpellations de la CGT, celle-ci n'a été versée seulement qu'en février et septembre 2025.

Lors de la DCI du 2 avril 2025, la CGT a proposé une revendication visant à modifier et revaloriser l'indemnité journalière Transilien tout en la sécurisant. Si la Direction n'a pas pris de décision à l'instant T, elle a cependant écouté nos arguments. La CGT a laissé 2 mois à la Direction pour étudier notre demande.

Aussi, la CGT interpelle la direction Transilien et propose aux ASCT Transilien une pétition.

La CGT revendique :

- la refonte et la revalorisation de la prime de travail des ASCT ;
- le maintien du contenu sécurité du métier ;
- la revalorisation de l'indemnité Transilien ;
- une grille unique des salaires pour tous les cheminot-e-s, statutaires et contractuels.

LA CGT INVITE TOUS LES ASCT GCIF À SIGNER LA PÉTITION CGT !

